LES DÉCRETS-LOIS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La production

Voici les têtes de chapitres du décret sur la production :

TITRE 1. — Encouragement direct à certaines branches d'activité économique.

Section A : Articles 1 à 6 : Tourisme (Carte touristique et ristourne sur l'essence).

Section B : Articles 7 à 12 : Encouragements à la construction (Bonification d'intérêts et dégrèvements fiscaux).

TITRE 2. — Dispositions d'ordre général destinées à permettre une reprise de l'activité économique :

Section A : Organisation du travail : Article 13 : Modalités d'application de la législation sur la durée du travail. Articles 14 à 18 : Modifications de la législation sur les conventions collectives de travail. Articles 19 à 22 : 1° Protection de la main-d'œuvre nationale : a) Modification à la loi du 11 août 1926 ; b) Modification à la loi du 10 août 1932 ; 2° Statut des travailleurs nord-africains. Art. 23 à 30 : Modifications de la législation de l'artisanat : Art. 23 et 24 : a) Définition du maître artisan. Art. 25 : b) Protection des artisans français contre les artisans étrangers (Décret-loi du 8 août 1935). Art. 26 à 32 : c) Amélioration fiscale en faveur des artisans (Proposition de loi de M. Rives).

Section B : Allégements fiscaux destinés à encourager la reprise économique. Art. 34 à 37 : a) Dégrèvements tendant à encourager les investissements (Amortissements exceptionnels en matière de bénéfices industriel et commerciaux) (fusion des sociétés). Art. 38 à 41 : b) Dégrèvements et aménagements fiscaux tendant à stimuler l'accroissement de la production (Bonification d'impôts pour les suppléments d'activités. Admission temporaire).

La liste des décrets lois

Voici la liste des décrets-lois signés en Conseil des ministres :

1° Décrets-lois pour favoriser la production. — A) Mesures pour encourager les constructions urbaines et rurales; B) Destruction des taudis; C) Dégrèvements fiscaux pour encourager le développement de l'outillage; D) Développement du tourisme et création de la carte touristique; E) Exonérations d'impôts en faveur de l'exportation; F) Décrets-lois en faveur de l'artisanat; G) Constructions maritimes et prorogation de l'aide à l'armement libre;

2° Décrets-lois pour l'organisation du travail. — A) Développement de l'apprentissage; B) Aménagement de la semaine de 40 heures; C) Organisation de la sécurité du travail; D) Protection de la main-d'œuvre nationale;

3° Décrets-lois pour favoriser l'organisation et l'extension du crédit. — A) Développement de la caisse des marchés; B) Acceptation obligatoire des traites; C) Allègements fiscaux tendant à favoriser les diverses formes de crédit; D) Mobilisation et financement des marchés publics;

4° Décrets-lois en faveur de l'équilibre et de l'unité du budget. — A) Rigoureux contrôle de la gestion des crédits et de l'exécution du budget; B) Contribution nationale exceptionnelle; C) Surtaxe sur les bénéfices réalisés par les entreprises travaillant pour la défense nationale et par les services concédés.

Ces décrets paraîtront au « Journal officiel » le 3 mai ou les jours suivants.

Détails complémentaires

Le budget

Voici quelques détails complémentaires sur le décret loi concernant le budget. Trois séries de mesures sont prévues; elles visent : 1° le rétablissement de l'unité budgétaire ; 2° à assurer plus d'ordre et plus de rigueur dans la gestion des crédits ; 3° à demander au pays un effort exceptionnel et temporaire pour le redressement financier. Et ce qui concerne l'unité budgétaire sont réintégrés dans le budget général : la Caisse des pensions, les travaux civils de caractère temporaire, les dépenses des réseaux de chemin de fer. Le montant du budget ordinaire sera ainsi accru d'une somme de 3 milliards 250 millions. Il faudra y ajouter les 132 millions relatifs au programme immédiat de la défense nationale ainsi que 480 millions représentant des crédits nouveaux pour le financement des grands travaux.

Un certain nombre des dispositions du décret ont pour objet de resserrer la surveillance de certaines catégories de dépenses au moyen d'un contrôle plus étroit de la Cour des comptes. La réintégration des dépenses exceptionnelles dans le budget ordinaire se traduit par un accroissement d'environ quatre milliards des charges dudit budget, c'est à cet ordre de grandeur que se limite l'effort fiscal exceptionnel demandé au pays. Cet effort sera assuré, comme il a été dit, par une majoration de 8 o/o de tous les impôts d'état.

La majoration de 8 o/o sur tous les impôts d'état porte également sur les taxes perçues par la caisse autonome d'amortissement, c'est-à-dire sur les droits de mutation par décès et les droits de première mutation. Il convient de préciser, en outre, que la réintégration de la caisse des pensions dans le budget ordinaire n'affectera en rien les droits acquis des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le crédit

Par ailleurs, dans le texte du rapport au président de la République qui précède le décret relatif au crédit, on peut lire : Le gouvernement a décidé de rendre obligatoire l'acceptation des traites.

Grâce aux dispositions prévues dans le présent décret, la procédure de reconnaissance des créances des fournisseurs de l'Etat sera accélérée et jouera même lorsque le service prévu ne sera que partiellement exécuté. Cette procédure pourra d'ailleurs être étendue par décret aux marchés des collectivités et établissements publics autres que l'Etat.

Il est certain que la Caisse nationale des marchés, dont les moyens d'action sont, d'autre part, notablement accrus, verra son activité prendre un essor considérable dont bénéficieront directement les entreprises travaillant pour l'Etat ou les collectivités publiques.

En dehors de ces mesures, le gouvernement, soucieux de favoriser la circulation de la monnaie scripturale, se propose de soumettre un ensemble de dispositions modifiant la législation du chèque : renforcement des pénalités atteignant les émetteurs de mauvaise foi, réduction des formalités et suppression des frais incombant au porteur en cas de protêt, abaissement sensible du droit de timbre sur le chèque qui pourrait d'ailleurs être compensé par un relèvement du droit de timbre de quittance sur les paiements en numéraire, telle est indiquée à grands traits l'économie générale de la réforme.

Le renforcement de la police des étrangers

Dans le décret sur la police des étrangers, retenons ces passages :

« Cet esprit de générosité envers celui que nous nommerons l'étranger de bonne foi, trouve sa contre-partie légitime dans une volonté formelle de frapper désormais de peines sévères tout étranger qui se serait montré indigne de notre hospitalité. Et tout d'abord, la France ne veut plus chez elle d'étrangers clandestins, d'hôtes irréguliers : ceux-ci devront, dans le délai d'un mois, fixé par le présent texte, s'être mis en règle avec la loi ou, s'ils le préfèrent, avoir quitté notre sol.

Un article spécial dispose que, dans le cas d'un expulsé qui ne peut obtenir de visa étranger, le ministre de l'Intérieur pourra assigner à l'intéressé une résidence déterminée qui rendra sa surveillance possible. Si l'étranger indésirable ne se soumet pas, il sera frappé des mêmes peines que l'expulsé rentré irrégulièrement en France, peines que le texte rend justement sévères.

Est étendue à tout logeur professionnel ou bénévole, l'obligation de déclarer qu'il héberge un étranger.

Dotations ont été accordées au ministère de l'Intérieur pour renforcer la surveillance des étrangers, tant aux frontières qu'à l'intérieur du territoire. Enfin, un crédit de 5 millions permettra de reconduire à la frontière les étrangers dénués de ressources. Un relèvement de trois décimes des cartes d'identité des étrangers fera face à ces dépenses.

En Espagne

M. Négrin précise le programme de son gouvernement

Barcelone, 2 mai. — M. Négrin, président du Conseil, recevant les journalistes, a précisé que le but poursuivi par son gouvernement était d'assurer l'indépendance absolue et l'intégrité totale de l'Espagne et de libérer le territoire des forces militaires étrangères.

Un plébiscite, qui aura lieu aussitôt après la guerre civile, décidera de la structure juridique et sociale de la République.

L'Etat espagnol, a-t-il ajouté, garantira la plénitude des droits du citoyen et des croyances religieuses, de même que la propriété légale, légitimement acquise, dans les limites de l'intérêt national.

Il procédera à une profonde réforme agraire, liquidant la vieille aristocratie et la propriété semi-féodale.

La préoccupation principale de l'Etat, — sa base même, — sera l'amélioration de la race au triple point de vue culturel, physique et moral.

Une large amnistie sera proclamée, au lendemain de la guerre civile, pour que tous les Espagnols puissent collaborer à la reconstruction du pays.

Le général Miaja a présidé à Madrid une manifestation pour l'Unité à l'occasion du 1er mai

Madrid, 2 mai. — Le 1er mai a été célébré à Madrid sous le signe de l'Unité : Les organisations ouvrières, la C.N.T. et l'U.G.T. ont publié un manifeste commun : Les partis politiques appartenant au Front populaire ont fait de même.

Le général Miaja a présidé une manifestation organisée à l'occasion de la fête du travail.

S'entretenant avec les journalistes à l'issue de cette manifestation, le général a commenté avec optimisme la situation sur les fronts de Castillon et Téruel, situation qui, a-t-il dit, est en voie de stabilisation.

Le Führer adresse un télégramme de félicitations au général Franco

Berlin, 2 mai. — Le Führer-chancelier a adressé au général Franco un télégramme de félicitations à l'occasion de la fête nationale espagnole.

Une nouvelle formule de contrôle terrestre sera proposée au sous-comité de non-intervention

Londres, 2 mai. — Il est probable qu'une réunion du sous-comité de non-intervention aura lieu dans le courant de la semaine. Les conversations franco-britanniques ont permis de trouver une formule de règlement de la question épineuse du contrôle terrestre qui, croit-on, doit recueillir l'approbation des délégations allemande et italienne.

Dans ces conditions, la discussion au sein du sous-comité permettrait au projet de retrait des volontaires et d'envoi des commissions en Espagne, de faire un pas en avant.

Deux terribles embardées de voitures, près de Versailles

Deux morts une dizaine de blessés

Versailles, 2 mai. — A Plaisir, sur la route nationale, une automobile conduite par M. L. Lalande, demeurant, 130, avenue de Versailles, à Paris, est allée, par suite d'une embardée, s'écraser contre un arbre.

M. Lalande a été tué sur le coup. Sa femme et leurs trois enfants, âgés respectivement de 12, 8 et 6 ans, ainsi que des amis qui les accompagnaient, Mme et M. de Lamberterie, demeurant avenue E.-Deschanel, à Paris, et leur fille Anne, âgée de 13 ans, ont été plus ou moins grièvement blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital de Versailles.

Dans des circonstances analogues, un accident s'est produit à Jouy-en-Josas. Une voiture conduite par M. Ambrinopie, demeurant à Boulogne-sur-Seine, s'est renversée à la suite d'une embardée. M. François Morin, conseiller municipal à Jouy-en-Josas, a été tué sur le coup ; sa femme ainsi que Mme et M. Ambrinopie ont été blessés.

Près d'Aix-en-Provence une auto s'écrase contre un arbre

Deux morts

Aix-en-Provence, 2 mai. — La nuit dernière, une auto appartenant à M. Fernand Maroni, domicilié à Paris et transportant trois personnes, s'est écrasée contre un arbre sur la route d'Aix à Marseille, au virage du Pont de l'Arc. Deux des occupants ont été tués et le troisième légèrement blessé.

On ignore encore l'identité des victimes.

Après la catastrophe aérienne de la ligne Tirana-Rome

Douze millions de bijoux qui avaient été présentés au roi Zogou sont perdus

Rome, 2 mai. — Nous avons relaté hier, le terrible accident survenu à l'avion de la ligne Tirana-Rome, qui s'était écrasé dans les Apennins avec ses dix-neuf occupants qui furent calcinés.

On apprend qu'à bord de l'avion se trouvaient des bijoux pour une valeur de 12 millions de francs qui faisaient partie d'un lot envoyé de Paris au roi Zogou pour qu'il puisse faire son choix à la veille de son mariage avec la comtesse Géraldine, et qu'on n'a pas retrouvés.

Au Portugal, un train tamponne un autocar

Vingt et un morts, dix-neuf blessés

Lisbonne, 2 mai. — A Viena de Castelo, un train a tamponné un autocar à un passage à niveau. Vingt et une personnes ont été tuées, et dix-neuf autres blessées.

M. HITLER A ROME

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La décoration est d'un luxe extraordinaire sur le parcours long de 5 kilomètres que suivra le cortège officiel. Ce parcours est bordé de pylônes où flottent, assemblées, les couleurs du IIIe Reich, du fascisme et de la Maison royale d'Italie et de mâts qui soutiennent des étendards tombant jusqu'au sol.

Devant la gare, où deux statues géantes symbolisent la victoire du fascisme et du national-socialisme, ainsi qu'à l'entrée des principales artères, des colonnes ont été élevées qui portent des aigles et la croix gammée.

M. Hitler arrivant la nuit, on a mis l'accent sur les effets lumineux. Ainsi, les deux côtés de la Voie des Triomphes se dressent à intervalles réguliers, une centaine de socles de faux marbre supportant les uns, d'énormes tripodes, les autres, des candélabres monumentaux d'où jailliront des flammes sur la place Rau du Scolana.

Au pied de l'Aventin, cinq gigantesques fontaines lumineuses composeront un décor de féerie. Enfin, des centaines de projecteurs éclaireront et mettront en relief, les plus grandioses monuments de la Rome antique.

La question des Allemands du Haut-Adige

Rome, 2 mai. — Le « Regime Fascista » de M. Roberto Farinacci, membre du grand conseil, publie sous le titre « Une fois pour toutes », un éditorial où il affirme que les Allemands du Haut-Adige ne sont qu'une infime minorité et que la visite du chancelier Hitler à Rome mettra définitivement un terme aux activistes de cette ancienne province autrichienne.

Dans le Haut-Adige, les Allemands ne représentent, selon M. Farinacci, que 3 % de la population.

La presse allemande voit dans ce voyage une réplique aux conversations franco-anglaises

Berlin, 2 mai. — La presse entière est consacrée au départ du Führer pour l'Italie. Les colonnes des journaux sont pleines de la description de Berlin au jour du départ, de la joie qui s'est emparée de la population allemande au début de ce voyage en Italie.

Il semble que les journaux allemands s'efforcent de dissiper le malaise provoqué en Allemagne par l'affirmation à Londres de la complète solidarité franco-britannique.

La « Deutsche Allgemeine Zeitung » écrit en particulier :

« Les deux hommes qui ont forgé l'axe Berlin-Rome se rencontrent sous le signe de la victoire.

» Le voyage en Italie a été projeté il y a déjà plusieurs mois, mais les récents événements européens lui donnent un caractère plus spécial.

» L'Italie a conclu un accord avec l'Angleterre. Ce n'est toutefois pas pour faire figure de jeune homme dans un système mondial britannique. La fierté fasciste et l'élan impérialiste d'un Mussolini ne le toléreraient pas.

« Par contre, l'axe Berlin-Rome possède une importance permanente pour l'Italie. Il est en quelque sorte l'épine dorsale d'une position indépendante de l'Italie dans la mer Méditerranée. Il est un pilier de l'empire italien. Ce fait distingue radicalement l'axe des relations germano-italiennes d'avant la guerre.

» Nous n'avons rien pris ni aux Anglais ni aux Français ; nous ne les menaçons pas, mais ils ne nous ont pas encore dit pourquoi il était de la plus haute importance, dans les circonstances actuelles, de renforcer leur défense commune.

» La France et l'Angleterre ont ainsi créé une nouvelle situation que personne ne peut négliger et c'est pourquoi l'axe Berlin-Rome est pour nous la garantie de la paix en Europe centrale. »

De son côté, la presse italienne consacre de nombreuses colonnes à l'exaltation de l'amitié italo-allemande et proclame, comme le « Messagero », que cette amitié est une antique tradition culturelle.

Grottes de HAN et de Rochefort (B.)
SPECTACLE UNIQUE AU MONDE
et EXCURSION INOUBLIABLE
Réduction aux sociétés, écoles, etc. 634

ADIEU AUTRICHE...

Un livre de l'ex-chancelier Schuschnigg est édité à Londres

Londres, 2 mai. — La traduction en anglais du livre « Trois fois l'Autriche », dont l'auteur est le docteur Schuschnigg, ancien chancelier, a été publiée lundi à Londres sous le titre « Farewell Austria » (Adieu Autriche). Les éditeurs de l'ouvrage déclarent qu'ils ont vainement tenté de se mettre en rapport avec l'auteur par l'intermédiaire d'un agent à Vienne.

— Le général Mortier, commandant les troupes de la subdivision et la place d'Avignon, est décédé subitement en son domicile, à l'âge de 59 ans. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

LOTERIE NATIONALE

Tirage de la 4me tranche

Le numéro 0.257.287 gagne 3 MILLIONS de francs

Les 59 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près celui de ce billet gagnent chacun 30.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun un million :

0.013.469 — 1.095.461
1.156.452 — 0.756.660

Les 236 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux de ces billets gagnent chacun 10.000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

0.595.501 — 0.823.916
1.047.521 — 0.385.039
0.865.674 — 1.121.155

Les 354 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux de ces billets gagnent chacun 5.000 francs.

Les numéros finissant par

58.638	gagnent	120.000 francs
29.797	—	120.000 francs
7.281	—	50.000 francs
441	—	10.000 francs
700	—	5.000 francs
47	—	1.000 francs
24	—	500 francs
9	—	120 francs

Echos

Plus de lumières !

Aujourd'hui, il semble tout simple et très naturel d'appuyer sur un petit bouton pour avoir de la lumière à profusion.

Et cependant, c'est seulement l'Exposition de 1881, qui révéla au public l'éclairage électrique, en même temps d'ailleurs que le téléphone et la traction électrique.

En 1878, l'avenue de l'Opéra avait été équipée de 62 bougies Jablochkoff. En 1883, un grand magasin parisien installait 160 bougies de ce type et 112 lampes à incandescence Maxim. L'Exposition de 1889, comptait 1.500 lampes à arc et 12.700 à incandescence.

En 1882, Edison créait la première Centrale électrique capable d'alimenter 500 abonnés dans un rayon de quelques centaines de mètres.

D'ailleurs, il est piquant de remarquer que les besoins en éclairage n'ont cessé d'augmenter et que toujours on a réclamé plus de lumière.

En 1775, Louis XVI, donnait dans la salle des Glaces du Palais de Versailles, une grande fête qui nécessita l'emploi de 1.800 chandelles de cire. Les gazettes signalèrent cette orgie de lumière et bien des gens sans doute blâmèrent un tel luxe.

En 1873, pour y recevoir le shah de Perse, on alluma 4.000 bougies et aucun journal ne fit de remarque sur l'éclairage qui sans doute parut normal.

En 1878, lors de l'Exposition universelle pour une nouvelle fête, on utilisa 8.000 bougies et il se trouva des invités pour se plaindre de l'insuffisance de lumière !

Plus de lumière, toujours plus de lumière !... C'est aussi vrai avec une s que sans s.

Franchir le Rubicon

Il a été fort question dans le monde politique au cours de la dernière crise ministérielle du « Rubicon ». Que veut dire au juste cette expression ?

Cela remonte loin. Jules César avait conquis la Gaule, pendant ce temps Pompée à Rome voulait être dictateur. César le savait, mais comme il revenait vers sa patrie avec des chariots remplis d'or et de choses précieuses et un cortège de gloire, il pensait tout demander, même le pouvoir suprême. Pompée mit tout en œuvre pour obtenir des sénateurs un décret défendant à César de quitter son armée et de revenir sur Rome; il l'obtint et le communiqua au conquérant. Une petite rivière séparait la Gaule cisalpine de l'Italie, c'était le « Rubicon ». Malgré la défense qui lui avait été faite, César, sur les bords de la rivière, réfléchit quelque temps, puis soudain il lança son cheval dans l'eau en disant ces paroles à jamais fameuses : « Alea jacta est (le sort est jeté) ». Le Rubicon fut franchi par toutes les troupes. Rome prise, et César devint dictateur!

Franchir le Rubicon, indique une décision prise dans des conditions exceptionnelles

Dix mille Russes blancs manifestent en Mandchourie contre le Komintern

Kharbine, 2 mai. — Dix mille Russes blancs ont organisé une manifestation contre le Komintern.

Contre les gelées printanières...

Les vignerons autrichiens couvrent chaque cep de vigne d'un abat-jour de carton pour les préserver des gelées printanières (Ph. N.Y.T.).

Le monde du travail

Dans la métallurgie parisienne l'accord est réalisé sur les clauses générales de la convention collective

APRÈS LA MÉDIATION DU MINISTRE DU TRAVAIL

Paris, 2 mai. — L'Union syndicale des métallurgistes de la région parisienne a communiqué la note suivante :

L'accord a été réalisé, samedi après-midi, sur les clauses générales de la convention collective.

Toute la soirée et la nuit de vendredi à samedi furent consacrées, en présence du ministre du Travail, à rechercher la solution sur les questions de principe qui étaient restées en suspens.

Le conseil central du syndicat se réunissait, samedi matin, pour examiner en détail les adjonctions et les nouvelles propositions.

A l'unanimité, il les adopta et mandata le secrétariat pour aller les ratifier définitivement au ministère du Travail.

Il se réunissait à nouveau, dimanche, de 9 à 11 h. 30, pour se prononcer sur la question des salaires.

La question des salaires

S'inspirant de la sentence surarbitrale de M. Giraud, M. Ramadier, ministre du Travail, avait offert aux deux parties de désigner M. Giraud pour régler définitivement la question des salaires dans la métallurgie, puisqu'il y avait désaccord sur le fond entre les délégations ouvrière et patronale.

Le Conseil central adopta la proposition du ministre, mais le groupe patronal des industries métallurgiques se refusait à cette procédure. Le ministre du Travail proposa alors sa médiation. Elle fut acceptée et à 20 h. 30, les accords étaient conclus.

La question des salaires est réglée de la façon suivante sur médiation du ministre du Travail :

Ajustements horaires : professionnels 0.35, ouvriers spécialisés 0.30; ouvriers et manœuvres, 0.25. Les jeunes ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans bénéficieront d'un rajustement de 0.20 par heure.

Dans le cas de licenciement contraire au droit syndical, la réintégration sera acquise.

Les délégués

Délégués ouvriers. — Délégués à partir de cinq ouvriers au lieu de dix ouvriers au minimum auparavant. Les délégués pourront être entendus par les inspecteurs lors de leurs visites dans les établissements et ils pourront de droit se faire accompagner dans leur délégation d'un représentant syndical.

Les délégués représentant plus de cinq cents ouvriers bénéficieront de quinze heures par mois au lieu de dix heures dans la présente convention.

Dans les ateliers ayant plus de 50 % de coloniaux, les sujets français seront éligibles. Le délégué suppléant ne remplacera pas le délégué titulaire, si ce poste devient vacant, une élection particulière pour chacun de ces postes devant avoir lieu. Les candidats pourront faire imprimer des bulletins à leur nom.

L'embauchage et les heures supplémentaires

Article 20. — Embauchage : Les officines de placement, de recolage du bureau de placement autres que les offices habituels devront être supprimés. Les ouvriers ou ouvrières licenciés pour manque de travail bénéficieront de la priorité de réembauchage pendant six mois.

Avant de recourir au débauchage, il sera fait recours de préférence à la réduction des heures de travail ou à la mise à pied par roulement.

Les heures supplémentaires qui pourraient être effectuées, conformément au décret du 28 novembre 1936, sur les quarante heures, seront majorées de la façon suivante et au minimum : 25 % pour les deux premières heures; 35 % au-dessus; 5 % les heures supplémentaires de nuit et du dimanche.

Dans le cas de majorations supérieures existantes, celles-ci resteront acquises.

Pour les congés payés et allocations familiales, plusieurs modifications sont également intervenues ou à intervenir, présentant certaines améliorations.

D'autre part, une enquête sera ouverte par les soins du ministère du Travail pour examiner les conditions du travail et de rémunération des ouvrières.

Des commissions seront constituées pour examiner les questions de catégories, zones, apprentissage et champ d'application de la convention collective.

A Roubaix, les ouvriers cégétistes des usines Lemaire et Dillies vont traduire leurs patrons devant le Conseil des prud'hommes

On envisage un exode des enfants

Le conflit qui, depuis quatre mois, oppose la direction des usines Lemaire et Dillies à son personnel vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Une réunion, plus importante que celles qui se tiennent toutes les semaines à « La Paix », boulevard de Belfort, siège du Syndicat textile, s'est déroulée hier matin, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Porreye, secrétaire général des Syndicats du Nord, ayant comme assesseurs MM. Delvainquière, secrétaire général du textile à Roubaix; Delobbe et Moerman, secrétaires adjoints, et des membres du comité de grève.

D'importantes décisions furent prises au cours de cette assemblée et notamment celle d'introduire une action devant le Conseil des prud'hommes contre la direction des usines Lemaire et Dillies. Cette action s'appuiera sur le fait que la sentence surarbitrale rendue par M. Cases n'a pas été appliquée.

D'autre part, de son côté, le comité de grève a envisagé la possibilité d'envoyer les enfants des grévistes en colonie. Toutefois, aucun programme n'a encore été établi jusqu'à présent de façon ferme.

A l'issue de leur réunion hebdomadaire, les grévistes ont voté un ordre du jour dans lequel ils disent :

« Les ouvriers grévistes de chez Lemaire et Dillies, réunis en assemblée générale à « La Paix » ont enregistré, avec satisfaction, l'exposé de M. Porreye, qui a apporté certaines précisions sur les modalités envisagées par l'Union départementale, en vue d'apporter une aide financière plus efficace aux grévistes.

» En particulier, il sera organisé des distributions supplémentaires de vivres à chaque famille gréviste, dont le financement sera assuré à l'aide de secours qui seront sollicités de tous les syndicats du Nord, de ceux de la Fédération et de la C.G.T.... »

Dans l'ameublement à Lille

Les ouvriers grévistes de l'ameublement se sont réunis à la Bourse du Travail, 46, rue Léon-Gambetta, à 10 h., où il ont eu connaissance de la réception d'une délégation samedi, à la préfecture du Nord.

Après avoir enregistré avec satisfaction les accords intervenus dans plusieurs maisons de Lille, ils ont décidé de continuer la lutte jusqu'à complète satisfaction de leur revendication.

Les grandioses manifestations du 20 au 24 juillet à Boulogne

à l'occasion du IVme Congrès marial et du 3me centenaire de la consécration de la France à la Sainte Vierge, par Louis XIII

On sait que le IVe Congrès marial national se tiendra à Boulogne-sur-Mer du 20 au 24 juillet prochain.

En même temps qu'il célébrera le troisième centenaire de la consécration de la France catholique à la Sainte-Vierge par le roi Louis XIII en 1638, il rappellera le 13e centenaire de l'arrivée miraculeuse de la statue de Notre-Dame sur le rivage de « Boulogne belle », et le cinquantenaire de son couronnement.

Ce congrès sera marqué par de grandioses manifestations, notamment par un magnifique cortège historique et religieux dont les organisateurs ont déjà fixé le programme dans ses lignes essentielles.

Cette rutilante et chatoyante procession, dont les divers groupes seront fournis par les principales villes et paroisses du diocèse, retracera l'histoire glorieuse de Notre-Dame de Boulogne à travers les siècles.

Pour faire escorte à la Vierge des flots viendront d'abord les saints et saintes particulièrement honorés dans la région : saint Omer, saint Eloy, saint Lugle et saint Luglien ; saint Wulmer, saint Yor, sainte Godeleine, sainte Ide, saint Anselme, saint Louis, saint Maxime, saint Benoit-Joseph Labre et le bienheureux Salomon.

Les grands pèlerinages qui, jadis, amenaient à Boulogne des centaines de milliers de fidèles, seront évoqués par des groupes où seront figurés les plus illustres des pèlerins : Philippe-Auguste, les ducs de Bourgogne, Louis XI, Louis XII, Henri II, Louis XIII, Louis XIV.

Le souvenir de la fondation de Boulogne-sur-Seine et de la reconstruction de la Basilique Notre-Dame et Saint-Joseph à Boulogne-sur-Mer seront également rappelés.

Enfin, les vierges célèbres du diocèse et des diocèses voisins précéderont Notre-Dame de Boulogne : Notre-Dame de Grâces, Notre-Dame de Foy, Notre-Dame de Calais, Notre-Dame de Pitié, Notre-Dame des Mines, Notre-Dame des Polonais, Notre-Dame de la Salette; Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame Panetière, Notre-Dame des Ardents, Notre-Dame de la Treille, Notre-Dame des Dunes, Notre-Dame du Saint-Cordon, Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame de Brebières.

Des groupes évoquant les trois premiers congrès de Chartres, de Lourdes et de Liesse, ainsi que des délégations de tous les mouvements de la Jeunesse catholique française : scouts, J. O. C., Féales, J. I. C., Congrégations et Unions mariales, J. E. C., J. M. C., mineurs et cheminots, auront aussi leur place dans cette longue et somptueuse théorie que clôturera, après les représentants du clergé et les dignitaires ecclésiastiques, la pourpre du Cardinal-Légat.

Les deux grandes cérémonies religieuses du jeudi 21 et du dimanche 24 juillet — messe des enfants et messe de clôture — se dérouleront en plein air au pied des remparts.

Le Comité flamand de France se rendra à Saint-Omer le 12 mai

Le Comité flamand de France que préside M. le chanoine Looten fera une excursion à Saint-Omer, le jeudi 12 mai. En voici le programme :

A 8 h., départ de l'entrée de la rue du Molinel, en face de la sortie de la gare; 8 h. 40: Bailleul (Grand'place); 9 h. 45 : Saint-Omer. Les ruines de Saint-Bertin. La Bibliothèque communale (exposition des manuscrits les plus précieux). Chapelle du Lycée (ancienne église des jésuites du XVIIe siècle).

A 11 h. 30 : Hôtel de ville : séance d'études; nécrologie; présentation de nouveaux membres; communications : Mgr Lesne : La Bibliothèque de Saint-Bertin à l'époque carolingienne; M. Leman : Saint-Omer et le roi d'Angleterre Henri VIII en 1513; M. Verschave : Une géographie agricole de la Flandre, d'après M. P. Vandamme; M. Looten : L'ancienne église de Zuytpeene.

12 h. 30 : Dîner à l'Hôtel du Commerce.

14 h. : Musée communal et musée Dupuis. La cathédrale et son trésor.

17 h. : Départ pour Lille.

M. Poitevin est nommé directeur du cabinet de M. Carles préfet du Nord

Par arrêté ministériel, M. Jean Poitevin, nommé pour ordre secrétaire général de l'Eure, est détaché à Lille comme directeur du cabinet de M. Carles, préfet du Nord, en remplacement de M. Dubois, attaché au cabinet de M. Maurice Sarraut, ministre de l'Intérieur.

M. Poitevin était précédemment rédacteur principal à la Sûreté nationale; il avait été successivement directeur du cabinet du préfet de Seine-et-Oise et chef-adjoint des cabinets des ministres de la marine, des colonies et de la présidence du conseil.

M. Jean Poitevin qui est venu lundi à Lille se présenter à M. Carles prendra ses fonctions dans la deuxième quinzaine de mai.

Nous lui présentons nos souhaits les meilleurs de bienvenue, assuré qu'il aura à cœur de continuer avec les représentants de la presse les relations cordiales qu'entretenaient avec ces derniers ses prédécesseurs, et dont M. Dubois avait tenu à respecter la tradition avec une amabilité qui a rendu plus sensible son départ de Lille.

MARLÈNE DIETRICH EST ARRIVÉE EN FRANCE

Londres, 2 mai. — Le paquebot « Queen-Mary » est arrivé lundi à Cherbourg. A bord se trouvaient Marlène Dietrich et la cantatrice Lotte Lehmann.

— A la suite de la mystérieuse disparition des deux fils du Dr Simkov, qui remonte déjà à une dizaine de jours, la police étudie actuellement un plan d'action pour effectuer incessamment une vaste battue aux abords de la Sablière et dans les environs.

DERNIÈRE HEURE

Le ministre de l'Agriculture yougoslave estime que son pays doit se féliciter du rattachement de l'Autriche au Reich

Berlin, 2 mai. — M. Jankovitch, ministre de l'Agriculture de Yougoslavie, qui séjourne actuellement à Berlin, a été reçu dimanche par le Fuehrer chancelier.

Dans une interview, reproduite par le D.N.B., M. Jankovitch a déclaré en substance :

« Du point de vue yougoslave, le rattachement de l'Autriche au Reich est une question qui intéresse exclusivement le peuple allemand. Pour nous autres, Yougoslaves, l'Anchluss n'est important que par le fait qu'il liquide définitivement la question des Habsbourg et qu'il a mis fin à l'activité des centrales communistes à Vienne ».

Faisant allusion aux répercussions « favorables » que l'Anschluss est susceptible d'avoir sur les relations économiques germano-yougoslaves, M. Jankovitch a poursuivi :

« Nos deux économies nationales se complètent de la façon la plus heureuse. Nos produits agricoles auront en Allemagne un débit plus facile, étant donné que nous sommes devenus des voisins immédiats ».

Faisant allusion à la lutte anti-communiste, M. Jankovitch a déclaré :

« Tous nos efforts sont concentrés dans cette lutte contre le communisme, qui est pour nous une plante étrangère, qui ne peut prospérer dans notre climat ».

Les ambassadeurs tchécoslovaques ont pris contact avec les gouvernements français et britannique

M. Jean Masaryk, ministre de Tchécoslovaquie, à Londres, s'est rendu à 17 h., au Foreing Office, où il a été reçu par lord Halifax, qui lui a fait connaître les vues du gouvernement anglais sur la nature des concessions qui pourraient être faites à la minorité allemande des Sudètes.

Enfin, M. Stephen Osusky, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, est parti lundi pour Prague, en vue de s'entretenir avec son gouvernement de la situation telle qu'elle se présente après les conversations franco-britanniques.

Pour protéger le commerce français

Paris, 2 mai. — On nous communique :

M. Ernest Billiet, président de l'Union des intérêts économiques, a demandé dans une note adressée au gouvernement :

1° Que la taxe à la production ne soit perçue qu'après encaissement des factures.

2° Que l'on renonce à rétablir la taxe sur le chiffre d'affaires.

3° Que l'on assouplisse les conditions d'application de la loi des 40 heures au commerce de détail.

4° Que l'on prenne des mesures rigoureuses pour protéger les commerçants français contre l'envahissement des étrangers réfugiés en France.

Dernières nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Cuba remplacera le Salvador dans la Coupe du monde

Paris, 2 mai. — La Fédération internationale de football, vient de faire savoir au comité d'organisation de la Coupe du Monde que, par suite du forfait du Salvador, c'est l'équipe nationale de Cuba qui représentera l'Amérique centrale à la compétition finale de la Coupe du Monde. C'est donc l'équipe de Cuba qui donnera la réplique le dimanche 5 juin à la Roumanie au stade de Toulouse.

COTONS

LIVERPOOL, 2 mai.

Importations : nulles; Américain : baisse 1; Brésilien : baisse 1; Egyptien : sakellaridis, baisse 18; upper, baisse 8.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.92	8.81	8.76	8.67
Mai	8.83	8.73	8.71	8.66
Juin	—.—	—.—	8.73	8.66
Juillet	8.89	8.78	8.76	8.67
Août	—.—	—.—	8.78	8.69
Septembre	—.—	—.—	8.80	8.71
Octobre	8.96	8.87	8.83	8.75
Novembre	—.—	—.—	8.84	8.76
Décembre	8.96	8.89	8.84	8.77
Janvier	8.99	8.91	8.87	8.78
Février	—.—	—.—	8.90	8.81
Mars	9.04	8.95	8.94	8.84
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 2.000; aux ports du Pacifique, 4.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 7.000; Japon et Chine, 4.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 162.40; sur Bruxelles, 29.805; esc. hors banque, 0 9/16; prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 206 1/2; sur Londres, cab. transf., 49681; sur Bruxelles, 16845.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 282; mai, 187-89; juillet, 195-96; septembre, 198-99; novembre, 200; janvier, 198-99; mars, 202-03. — Ventes : 3.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 2 mai. — La séance d'aujourd'hui fut maussade et sans intérêt, et la cote termina avec une prépondérance de pertes allant jusqu'à deux dollars après un échange de 350.000 titres portant sur 599 émissions dont 373 en baisse, 74 en hausse et 152 demeurèrent sans changement.

L'ouverture étant légèrement plus faible et avec un manque presque complet d'encouragement. Les cours faiblirent lentement pendant la matinée de fractions à un point. Les pertes éta